

# ***COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND VILLENEUVOIS***

---

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**SEANCE du 7 octobre 2010**

### **CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES : COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine sur la gestion de la CCV de l'année 2004 jusqu'à la période la plus récente,

**PREND ACTE** de la tenue du débat.

\*\*\*\*\*

### **REPLACEMENT DE DEUX DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE-SUR-LOT (SMAV)**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DESIGNE** – Mme Claude RAGEOT  
– M. Roger MADELRIEUX en qualité de délégués au SMAV.

\*\*\*\*\*

### **REPLACEMENT DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU LOT (SMAVLOT)**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DESIGNE** – Mme Claude RAGEOT  
– M. Roger MADELRIEUX en qualité de délégués au SMAVLOT.

\*\*\*\*\*

### **COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES : REPLACEMENT D'UN DELEGUE SUPPLEANT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DESIGNE** Mme Claude RAGEOT en qualité de délégué suppléant au sein du collège des élus locaux de la commission extracommunautaire pour l'accessibilité aux personnes handicapées en remplacement de M. Jean-Marc LANDAIS.

\*\*\*\*\*

**OFFICE DE TOURISME DU GRAND VILLENEUVOIS : REMPLACEMENT D'UN DELEGUE TITULAIRE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DESIGNE** M<sup>me</sup> **Claude RAGEOT** en qualité de déléguée titulaire de la CCGV à l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois, à la place de M. Jean LAGARDE.

\*\*\*\*\*

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE CERTAINES COMMISSIONS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**ARRETE** la composition de 6 commissions ainsi qu'il suit :

**CULTURE ET SPORT**

**Claire PASUT**

Thierry CHARLOT, Jean-Jacky LARROQUE, Eric HAZIZA, Jacques GASTOU, Alain BAYSSIE, Vincent LIOT, Michel VAN BOSSTRAETEN, Sandrine MANZOCCO, Gérard THOMAS, Florence ALBOUY, Denis CALLIGARIS, Monique GRUELLES, Jean LAGARDE, Jean-Pierre MERLE, Safia FATMI, Christiane BACHERE, Jacqueline MARCHAND, Marie-Christine ALBINET, Martine RIEU.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

**Georges DENYS**

Jacques LATOUR, Jean-Jacky LARROQUE, Daniel DESPLAT, Eric HAZIZA, Alain BAYSSIE, Vincent LIOT, Michel VAN BOSSTRAETEN, Jean-Claude MAXANT, Florence ALBOUY, Bernard ALAJOUANINE, André GARRIGUES, Jean-Pierre PLAGNES, Jean LAGARDE, Nicole GRAFEILLE, Antoine ORTIZ, Gilles FERREIRA, Alain CAVALIE, Benoît DUPUY, Patrick CASSANY.

**VOIRIE**

**Daniel DESPLAT**

Jacques LATOUR, Jean-Jacky LARROQUE, Jacques RESERVAT, Didier LALANNE, Alain BAYSSIE, Bruno TESTU, Michel VAN BOSS TRAETEN Jean-Claude MAXANT, France LASFARGUES Michel BOUGEOIS, Denis CALLIGARIS, Jean-Pierre PLAGNES, Jean LAGARDE, Jean-Pierre MERLE, Gilles FERREIRA, Antoine ORTIZ, Alain CAVALIE, René CHAMBON, Roger MADELRIEUX.

**DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT**

**Yvon VENTADOUX**

Thierry CHARLOT, Alain DEVOS, Jacques GASTOU, Gaston BOSC, Bruno TESTU, Martine ROBA, Jean-Claude MAXANT, Georges DENYS, Michel BOUGEOIS, Denis CALLIGARIS, Jean-Pierre PLAGNES, Claude RAGEOT, Jean-Pierre MERLE, Safia FATMI, Gilles FERREIRA, Christiane BACHERE, Marc TRANCHARD, Jacqueline MARCHAND, Roger MADELRIEUX.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Yvon VENTADOUX**

Jacques LATOUR, Jean-Jacky LARROQUE, Eric HAZIZA, Didier LALANNE, Gaston BOSC, Bruno TESTU, Michel VAN BOSSTRAETEN, Jean-Claude MAXANT, Georges DENYS, Michel CASANOVA, Bernard ALAJOUANINE, Claude BOURNAZEL, Jean LAGARDE, Nicole GRAFEILLE, Safia FATMI, Gilles FERREIRA, Christiane BACHERE, Alain SOUBIRAN, Michel ASPERTI.

**TRAVAUX AUX BATIMENTS**

**Jean-Jacky LARROQUE**

Jacques LATOUR, Jacques RESERVAT, Eric HAZIZA, Alain BAYSSIE, Vincent LIOT, Martine ROBA, Jean-Claude MAXANT, France LASFARGUES, Denis CALLIGARIS, Michel BOUGEOIS, André GARRIGUES, Jean LAGARDE, Jean-Pierre MERLE, Alain CAVALIE, Benoît DUPUY, Chantal LHEZ BOUSQUET, René CHAMBON, Maud PAGIN.

\*\*\*\*\*

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessous :

Création de poste au 15 octobre 2010 :

- 1 Ingénieur à temps complet (35 h)

Création de postes au 1<sup>er</sup> novembre 2010 :

- 1 Rédacteur Chef à temps complet (35 h)
- 2 Adjoint Administratifs Principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 h)
- 5 Adjoint Techniques Principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 h)
- 3 Adjoint Techniques Principaux de 1<sup>er</sup> classe à temps complet (35 h)
- 1 Adjoint du Patrimoine de 1<sup>er</sup> classe à temps complet (35 h)
- 1 Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 h)
- 1 Assistant d'enseignement artistique (danse classique) à temps complet (20

h)

Suppression de postes au 1<sup>er</sup> novembre 2010 :

- 1 Rédacteur Principal à temps complet (35 h)
- 4 Adjoint Administratifs de 1<sup>er</sup> classe à temps complet (35 h)
- 1 Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 h)
- 1 Ingénieur Principal à temps complet (35 h)
- 1 Technicien Supérieur Principal à temps complet (35 h)
- 1 Agent de Maîtrise à temps complet (35 h)
- 3 Adjoint Techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 h)
- 1 Adjoint du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (7 h)
- 3 Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 h)
- 1 Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (22 h)
- 1 Assistant d'enseignement artistique (danse classique) à temps non complet

(15 h)

- 1 Assistant d'enseignement artistique (danse classique) à temps non complet

(11 h)

**DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liés à ces postes sont inscrits au budget de l'exercice 2010.

\*\*\*\*\*

## **MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

**DECIDE** de modifier, en application des décrets n°91-875 du 6 septembre 1991, n°2003-799 du 25 août 2003 et n° 2010-854 du 23 juillet 2010, l'**indemnité spécifique de service** (ISS) au profit des agents titulaires et stagiaires ainsi que des agents non titulaires de la filière technique appartenant aux cadres d'emploi suivants :

- *Ingénieur en chef de classe exceptionnelle (coef : 70)*
- *Ingénieur en chef de classe normale (coef : 55)*
- *Ingénieur principal à partir du 6<sup>ème</sup> échelon ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade (coef : 50)*
- *Ingénieur principal à partir du 6<sup>ème</sup> échelon n'ayant pas 5 ans d'ancienneté dans le grade (coef : 42)*
- *Ingénieur principal jusqu'au 5<sup>ème</sup> échelon (coef : 42)*
- *Ingénieur à partir du 7<sup>ème</sup> échelon (coef : 30)*
- *Ingénieur du 1<sup>er</sup> au 6<sup>ème</sup> échelon (coef : 25)*
- *Technicien supérieur chef (coef : 16)*
- *Technicien supérieur principal (coef : 16)*
- *Technicien supérieur (coef : 12)*
- *Contrôleur en chef (coef : 16)*
- *Contrôleur principal (coef : 16)*
- *Contrôleur (coef : 8)*

Le coefficient de modulation nécessaire au calcul du taux moyen annuel est pris en référence à la situation de la direction départementale de l'équipement du Lot et Garonne (celui-ci est égal à 1,00 depuis le 26 juillet 2010)

Les coefficients de modulation individuels ne pourront pas dépasser les plafonds suivants :

- |   |         |
|---|---------|
| - <i>Ingénieur en chef de classe exceptionnelle</i> | 133 %   |
| - <i>Ingénieur en chef de classe normale</i>        | 122,5 % |
| - <i>Ingénieur principal</i>                        | 122,5 % |
| - <i>Ingénieur</i>                                  | 115 %   |
| - <i>Technicien supérieur chef</i>                  | 110 %   |
| - <i>Technicien supérieur principal</i>             | 110 %   |
| - <i>Technicien supérieur</i>                       | 110 %   |
| - <i>Contrôleur en chef</i>                         | 110 %   |
| - <i>Contrôleur principal</i>                       | 110 %   |
| - <i>Contrôleur</i>                                 | 110 %   |

Les bénéficiaires et les taux ou montants individuels seront déterminés par le Président de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois en fonction des missions exercées et de la qualité des services rendus.

**DIT QUE** les critères retenus pour le versement des différentes indemnités et primes sont les suivants :

- la prise en compte des responsabilités exercées
- la reconnaissance de la manière de servir
- le supplément de travail fourni
- l'existence de sujétions particulières
- l'importance des sujétions auxquelles l'agent est appelé à faire face dans l'exercice de ses fonctions.

**DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget primitif de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois.

\*\*\*\*\*

**ADHESION DE LA CCGV AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** l'adhésion de la CCGV au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec le Comité National d'Action Sociale (CNAS) la convention devant intervenir à cet effet

**DECIDE** de verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année par la cotisation moyenne de l'année n-1, cette cotisation correspondant à 0,80 % de la masse salariale de l'année n-1 divisée par l'effectif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n-1

**DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement de cette cotisation seront inscrits au Budget Primitif pour l'exercice 2011 et suivants de la CCGV

**DESIGNE** Jacques LATOUR, Vice-Président, en qualité de délégué de la CCGV auprès du CNAS.

\*\*\*\*\*

### **ACCUEIL DE JEUNES EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à recruter simultanément, durant toute la durée de son mandat, deux contrats d'apprentissage et de signer les documents s'y rapportant

**AUTORISE** Monsieur le Président à demander auprès de la Préfecture, dès que cela est nécessaire, les agréments permettant la signature de ces contrats

**DIT QUE** les crédits correspondants seront inscrits annuellement au budget de la CCGV.

\*\*\*\*\*

### **SIGNATURE DE LA CHARTE AMARE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS L'EMPLOI**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,

**DECIDE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois à la charte proposée par l'association AMARE pour l'égalité des chances et contre les discriminations dans l'emploi,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette charte dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

### **CREATION D'EMPLOIS VACATAIRES POUR L'ECOLE D'ART ANDRE-MALRAUX**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,

**DECIDE** de créer, pour le service de l'école d'art communautaire, l'emploi de modèle vivant pour une durée allant du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 30 juin 2011

**FIXE** à quatre (4) le nombre de postes d'agents vacataires pouvant occuper cet emploi

**FIXE** à 24,50 € bruts soit 20,22 € nets la rémunération horaire de la vacation effectuée

**FIXE** à 360 heures le volant horaire maximum prévisionnel pouvant être effectué au cours de la période retenue

**DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement de ces prestations seront inscrits annuellement au Budget de la CCGV.

\*\*\*\*\*

**AGRANDISSEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE MONBALEN : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet d'agrandissement de l'accueil de loisirs communautaire de Monbalen ainsi que le plan de financement présenté ci-dessous :

<b>RECETTES</b>		<b>HT</b>	<b>DEPENSES</b>		<b>HT</b>
1000	Apport CCGV	68 049	203	Frais d'études, ...	131 493
1311	Subv invest Etat		2131	Construction de bâtiments	591 316
1312	Subv invest Région	45 325	212	Espaces ext et verts	74 986
1313	Subv invest Département	45 325	21545	Matériel animation	
1314	Subv invest Commune		2182	Matériel de transport	
1315	Subv invest Collect Publiques		21833	Matériel informatique	
1316	Subv invest Entrep Publiques		2184	Mobilier	85 698
1318	Subv invest Europe (FEADER)	176 698			
1318	Autres subventions invest MSA	18 000			
131841	Subv invest CAF	318 057			
131842	Prêt invest CAF	212 039			
13185	Subv invest CNAF				
<b>TOTAL</b>		<b>883 493</b>	<b>TOTAL</b>		<b>883 493</b>

**AUTORISE** Monsieur le Président à demander auprès de la Région Aquitaine, dans le cadre du Contrat de Pays, la subvention de 45 325 €,

**AUTORISE** Monsieur le Président à demander auprès Conseil Général du Lot-et-Garonne, dans le cadre des aides accordées aux collectivités territoriales pour la construction ou la réhabilitation de bâtiments publics, la subvention de 45 325 €,

**AUTORISE** Monsieur le Président à demander, auprès de la Mutualité Sociale Agricole du Lot-et-Garonne, la subvention de 18 000 €,

**AUTORISE** Monsieur le Président à demander auprès de l'Europe, dans le cadre des fonds européens FEADER, la subvention de 176 698 €,

**SOLLICITE** l'avis du Pays de la Vallée du Lot sur les demandes de subventions à l'Europe (FEADER) et à la Région Aquitaine (Contrat de Pays) faites par la CCGV pour le financement du projet évoqué ci-dessus,

**DIT QUE** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ont été inscrits partiellement au Budget Primitif de l'exercice 2010 et qu'ils feront l'objet d'une inscription complémentaire à la première décision modificative de ce même exercice (DM1).

\*\*\*\*\*

**ACCUEIL PERISCOLAIRE DU RPI : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STRUCTURE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de construction d'un Accueil périscolaire du RPI Castella / La Croix Blanche / Monbalen ainsi que le plan de financement présenté ci-dessous :

RECETTES		HT	DEPENSES		HT
1000	Apport CCGV	69 960	203	Frais d'études, ...	63 684
1311	Subv invest Etat		2131	Construction de bâtiments	255 166
1312	Subv invest Région		212	Espaces ext et verts	21 425
1313	Subv invest Département		21545	Matériel animation	
1314	Subv invest Commune		2182	Matériel de transport	
1315	Subv invest Collect Publiques		21833	Matériel informatique	
1316	Subv invest Entrep Publiques		2184	Mobilier	42 849
1318	Subv invest Europe (FEADER)	76 624			
1318	Autres subventions invest MSA	6 666			
131841	Subv invest CAF	137 924			
131842	Prêt invest CAF	91 950			
13185	Subv invest CNAF				
<b>TOTAL</b>		<b>383 124</b>	<b>TOTAL</b>		<b>383 124</b>

**AUTORISE** Monsieur le Président à demander, auprès de la Mutualité Sociale Agricole du Lot-et-Garonne, la subvention de 6 666 €

**AUTORISE** Monsieur le Président à demander, auprès de l'Europe, dans le cadre des fonds européens FEADER, la subvention de 76 624 €

**SOLLICITE** l'avis du Pays de la Vallée du Lot sur la demande de subvention à l'Europe (FEADER) faite par la CCGV pour le financement du projet évoqué ci-dessus

**DIT QUE** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ont été inscrits partiellement au Budget Primitif de l'exercice 2010 et qu'ils feront l'objet d'une inscription complémentaire à la première décision modificative de ce même exercice (DM1)

\*\*\*\*\*

**INFORMATISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE MONBALEN ET DES ACCUEILS PERISCOLAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF 47**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'informatisation des structures communautaires d'accueil de loisirs et périscolaires ainsi que son plan de financement, à savoir :

RECETTES		TTC	DEPENSES		TTC
1000	Apport CCGV	1 804,12	21833	Matériel informatique	2 230,32
10222	FCTVA	1 396,00	205	Logiciel « Abélium »	7 046,80
1313	Subventions Département		205	Logiciel « packoffice »...	1 137,00
1318	Autres subventions invest (MSA)				

131841 Subv invest CAF	7 214,00		
131842 Prêt invest CAF			
13185 Subv invest CNAF			
<b>TOTAL</b>	<b>10 414,12</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 414,12</b>

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lot et Garonne, la subvention de 7 214 € destinée au financement de ce projet.

\*\*\*\*\*

**MAISON DE L'EUROPE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION PARTENARIALE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention partenariale avec la Maison de l'Europe destinée à organiser une action de sensibilisation aux discriminations sur l'Accueil de Loisirs de Monbalen,

**DECIDE** d'attribuer, au regard de cette convention, une subvention de 2 000 € à la Maison de l'Europe,

**DIT QUE** cette subvention sera inscrite à la première Décision Modificative de l'exercice 2010 au chapitre 65 article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations".

\*\*\*\*\*

**DIAGNOSTIC PETITE ENFANCE, ENFANCE : SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA CAF 47**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement du diagnostic « petite enfance, enfance » présenté, à savoir :

Dépenses : 23 000 € TTC

Recettes : 23 000 € répartis entre

- CAF 47 : 11 220 €

- CCGV : 11 780 €

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne la convention de partenariat et d'aide financière destinée à la réalisation du diagnostic « petite enfance, enfance » de la Communauté de Communes du Grand Villeneuveois.

\*\*\*\*\*

**ACCUEIL DE LOISIRS DE MONBALEN : SIGNATURE DU CONTRAT D'AIDEFINANCIERE AVEC LA CAF 47**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Lot-et-Garonne le contrat d'aide financière à l'investissement destiné à la mise aux normes de la cuisine et au changement du système de traitement des eaux usées de l'accueil de loisirs de Monbalen

**PRECISE** que cette aide financière se décompose en deux parties :

- une subvention d'un montant de 24 848,00 €,
- un prêt sans intérêt de 16 565,00 €, remboursable en 4 annuités.

\*\*\*\*\*



**ACCUEILS PERISCOLAIRES : SIGNATURE DE CONVENTIONS PARTENARIALES AVEC LES COMMUNES DE LA CROIX BLANCHE ET DE LAROQUE TIMBAUT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions partenariales, destinées aux Accueils Périscolaires, avec les communes de La Croix Blanche et de Laroque Timbaut,

**DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

\*\*\*\*\*

**DEMANDE AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LOT-ET-GARONNE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE ASSURÉ PAR LA CCGV**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'autoriser la CCGV à conventionner avec le Conseil Général afin d'assurer le service de Transport à la Demande,

**DIT QUE** ce service sera exercé sur le territoire de la CCGV à l'exception des communes de Villeneuve-sur-Lot, Bias et Pujols, membres du SIGU constituant un Périmètre de Transport Urbain

**DIT QUE** la présente délibération sera notifiée à chaque commune membre de la Communauté de Communes afin que celle-ci formule un avis, conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur le projet de modification statutaire nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif

**AUTORISE** M. le Président à signer la convention du Conseil Général de Lot-et-Garonne lorsque la modification statutaire aura été validée par arrêté préfectoral.

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2009 DE LA SEM 47**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le rapport annuel de la SEM 47 pour l'année 2009.

\*\*\*\*\*

**DEMOGRAPHIE MEDICALE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de créer un comité de pilotage dont la composition sera définie par M. le Président,

**DIT QUE** ce comité de pilotage est chargé d'orienter, de suivre et d'évaluer le travail mené en lien avec le bureau d'études,

**DECIDE** de lancer une consultation pour l'expertise par un bureau d'études des problématiques médicales sur le territoire du grand Villenuevois et l'identification d'un projet territorial de santé,

**APPROUVE** le plan de financement de cette opération qui s'établit de la façon suivante :

Dépenses (HT) : 25 000 €

Recettes	25 000 €	
<i>Conseil Général</i>	3 125 €	(12,5 %)
<i>Conseil Régional</i>	3 125 €	(12,5 %)
LEADER	13 750 €	(55 %)
CCGV	5 000 €	(20 %)

**SOLLICITE** les subventions inscrites à ce plan de financement,

**SOLLICITE** l'Agence Régionale de Santé pour une participation financière complémentaire dont le montant sera connu ultérieurement,

**DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits à la première décision modificative (DM1) de l'exercice 2010.

\*\*\*\*\*

**LOTISSEMENT DE NOMBEL : MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR UNE ACTION DE FORMATION**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la mise à disposition à la société CSQUA d'un terrain cadastré AH 116 situé dans la zone de Nombel à Sainte-Livrade pour l'organisation d'une action de formation par cet organisme,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention fixant les conditions de cette mise à disposition.

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de valider le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Lot-et-Garonne,

**DEMANDE**, dans le cadre de ce schéma, la désignation d'un coordinateur départemental, ayant vocation à être l'interlocuteur des comités départementaux de suivi et des EPCI concernés.

\*\*\*\*\*

**AIRE DE GRANDS PASSAGES : MISE EN PLACE D'UNE VEILLE FONCIÈRE PAR LA SOGAP**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la SOGAP la convention-cadre définissant les modalités de mise en œuvre d'une veille foncière de cette dernière pour la recherche de terrain sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois,

**APPROUVE** le pré programme établi pour l'aire de grands passages sur le Grand Villeneuvois,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la SOGAP, l'avenant relatif à la recherche du terrain destiné à la mise en œuvre d'une aire des grands passages.

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME POUR LA TRANCHE 2010 DE L'OPÉRATION « COMPOSTER, UN GESTE FERTILE »**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de valider le plan de financement pour l'exercice 2010 de l'opération « composter, un geste fertile » tel que présenté ci-dessous :

**Dépenses** : 129 576 € HT répartis entre

- 24 000 € de communication/formation sur l'opération,
- 105 576 € en investissement dans les composteurs, leur guide et bio seau.

**Recettes** : 129 576 € HT répartis entre

- Conseil Général : 30 % du montant Hors Taxes de l'investissement soit 31 673 €.
- ADEME : 40 % du montant Hors Taxes de l'investissement soit 42 230 € et 50% de la communication soit 12 000 €. Le financement s'établi à un total annuel de 54 230 €.
- CCGV : 43 673 € incluant la participation des administrés pour 18 000 €.

**SOLLICITE** de l'ADEME les subventions figurant à ce plan de financement

**DIT QUE** les crédits de dépenses et de recettes nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au Budget de l'exercice 2010.

\*\*\*\*\*

**MISE EN PLACE D'UN PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS EN PARTENARIAT AVEC L'ADEME**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la mise en place d'un programme local de prévention des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Villeneuveois

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec l'ADEME le dossier de candidature ainsi que l'accord-cadre nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

\*\*\*\*\*

**CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DU CINEMA DE SAINTE-LIVRADE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le principe de la location par la CCGV pour une durée d'un an renouvelable des locaux abritant le cinéma de Sainte-Livrade ainsi que du matériel contenu dans ces locaux

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer à cet effet avec la SCP Odile STUTZ, agissant en qualité de mandataire judiciaire, un bail précaire pour l'usage du bâtiment et l'utilisation du matériel du cinéma de Sainte-Livrade

**DIT QUE** ce bail est consenti en contrepartie du paiement d'un loyer mensuel de 500 €

**AUTORISE** Monsieur le Président à mettre à disposition tout ou partie des locaux et du matériel à une ou plusieurs associations ou collectivités, à titre onéreux ou gratuit et de signer tous documents utiles à cet effet

**DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement des loyers seront prélevés sur les crédits budgétaires de l'exercice 2010 et suivants de la Communauté de Communes du Grand Villeneuveois.

\*\*\*\*\*

**CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION « L'ECRAN LIVRAIS »**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de reprise d'exploitation cinématographique présentée par l'association « L'écran livradais » de Sainte-Livrade-sur-Lot

**DECIDE** de mettre à titre gracieux à disposition de cette association les locaux situés 16 rue Nationale et 5 rue la Duchesse à Sainte-Livrade-sur-Lot ainsi que le matériel présent dans ces locaux

**DECIDE** d'apporter au projet de cette association une participation financière d'un montant de 16 500 € répartie sur les exercices 2011, 2012 et 2013

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs de trois ans avec l'association « L'écran livradais »

**DIT QU'** un acompte de 5 000 € sur la subvention de 2011 sera versé à la signature de cette convention d'objectifs et que les crédits nécessaires seront inscrits à la Première décision Modificative de l'exercice 2010 (DM1)

**DIT QUE** les crédits nécessaires au versement des autres participations financières seront inscrits aux Budgets des exercices 2011, 2012 et 2013 de la CCGV.

\*\*\*\*\*

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « PAS A PAS » POUR L'EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION AUX ECOLES DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**ACCORDE** la gratuité totale de l'inscription aux écoles de musique, de danse et d'art, aux personnes privées d'emploi, aux personnes en situation de précarité, ainsi qu'à leurs enfants, dans la limite des places disponibles

**DIT QUE** la qualité d'ayant droit ci-dessus définie sera étudiée au cas par cas et attestée par l'association «Pas à Pas» auprès des services de la CCGV,

**DIT QU'**une convention liant la CCGV et l'association «Pas à Pas» interviendra à cet effet

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention.

**DIT QUE** ce dispositif pourra être reconduit après évaluation de son application.

\*\*\*\*\*

**CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SUR ESQUISSE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE SUR LE SITE DE MALBENTRE : APPROBATION DU MARCHÉ**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE**, après proposition du jury réuni à cet effet le 4 octobre 2010, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une piscine sur le site de Malbentre, à conclure avec le Groupement constitué de BVL (Architecte mandataire) associé à BLAMM Architecte (Architecte associé), à CD2I (Bureau d'études tous corps d'état), à DELOMENIE (Economiste), à LAMOUREUX (Bureau d'étude acoustique), à Paule GREEN (paysagiste), comprenant :

➤ le taux de rémunération pour une mission de base avec complément APS pour étude des bassins inox est fixé à 10,43 %. Les honoraires pour la mission de base s'établissent à 730 100 € HT.

➤ le taux de rémunération de la mission EXE partielle est fixé à 2,50 %. Les honoraires pour la mission EXE partielle s'établissent à 175 000 € HT.

➤ le taux de rémunération est fixé à 12,93 % pour un montant global d'honoraire fixé à 905 100 € H.T.

**AUTORISE** M. le Président à signer ledit marché avec le Groupement composé de BVL (Architecte mandataire) associé à BLAMM Architecte (Architecte associé), à CD2I (Bureau d'études tous corps d'état), à DELOMENIE (Economiste), à LAMOUREUX (Bureau d'étude acoustique), à Paule GREEN (paysagiste).

\*\*\*\*\*

**AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU HAMEAU DE CAMPAGNAC PAR LA VC 529 :  
DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE DU LEDAT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la réalisation des aménagements de la traversée du hameau de Campagnac ainsi que le plan de financement de cette opération tel que présenté ci-dessous :

- dépenses : 47 700 € HT soit 57 049,20 € TTC
- recettes : 47 700 € répartis entre :

- participation de la Commune de Le Lédat : 32 305 €
- participation de la CCGV : 15 395 €

**DECIDE** de passer avec la Commune de Le Lédat, conformément à l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,

**DIT QUE** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au chapitre 23, article 2317 « réseaux de voirie » fonction 822 du Budget de l'exercice 2010.

\*\*\*\*\*

**AMENAGEMENT DE LA RUE DELBIGOT : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE  
AVEC LA COMMUNE DE SAINTE-LIVRADE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la réalisation des aménagements de voirie de la Rue Delbigot de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot ainsi que le plan de financement de cette opération tel que présenté ci-dessous :

- dépenses : 97 435 € HT soit 116 532,26 € TTC
- recettes : 97 435 € répartis entre :

- participation de la Commune de Sainte-Livrade : 63 355 €
- participation de la CCGV : 34 080 €

**DECIDE** de passer avec la Commune de Sainte-Livrade, conformément à l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,

**DIT QUE** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au chapitre 23, article 2317 « réseaux de voirie » fonction 822 du Budget de l'exercice 2010.

\*\*\*\*\*

**EXONERATION DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR 2011**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'exonérer, pour l'année 2011, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les locaux commerciaux suivants :

- SARL Matelec service	« Roche »	Allez-et-Cazeneuve
- AUTO CARAMBOLAGE 47	« Blanchou »	Allez-et-Cazeneuve
- Agence Automobile 911(Rodrigues)	« Lasclottes »	Allez-et-Cazeneuve
- SCI du Bordelais	avenue de Bordeaux	Bias
- Centre commercial AUCHAN	« Monplaisir »	Bias
- S.A.E. PIVIDORI	294 avenue de Bordeaux	Bias
- S.I.P. PIVIDORI	258 avenue de Bordeaux	Bias
- BUT	« Fenouillade »	Bias
- La Foir'Fouille	« Lasnauzes Ouest »	Bias
- La Jardinerie de la Plaine	Route de la Plaine	Bias
- Sté VETIR (magasin GEMO)	Route de Bordeaux	Bias
- S.A. Meubles Bertrand	Parent	Bias
- TER BIAS (GIFI)	Route de Bordeaux	Bias
- Motoculture MENAUD Bernard	ZA du Mayne	Casseneuve
- Maçonnerie PAULHE Michel	ZA du Mayne	Casseneuve
- M. LUCCHI	ZA du Mayne	Casseneuve
- BETON CHANTIER DU LOT	« Plaine de Roc »	Le Lédat
- Ets GAUBAN Sables et graviers	« Plaine de Roc »	Le Lédat
- Ets LOCATLAS	« Plaine de Roc »	Le Lédat
- SYST'AM	Z.I. de Campagnac	Le Lédat
- Ets DELORME	Z.I. de Campagnac	Le Lédat
- P.P.I.	« Mau »	Le Lédat
- EURL PUBLITISS	Z.I. de Campagnac	Le Lédat
- M. BERNARD-PEYRAT	Campagnac	Le Lédat
- Garage Lény GONZALEZ	« Lacombe »	Le Lédat
- Aluminium Menuiserie Villeneuve	Z.I. de Campagnac	Le Lédat
- 3 M C	Z.I. de Campagnac	Le Lédat
- HEBRAS GARCIA	Bourgade haute	Pujols
- Société BATI-SEUL	« Les 3 Mulets »	Pujols
- Miroiterie BALL	« Balassou »	Pujols
- VM MATERIAUX	« Côte du Casse »	Pujols
- Ets BELBES	« Giget »	St Antoine de Ficalba
- Ets MASSOU	Le Bourg	St Antoine de Ficalba
- Société DALBY	RN 21	St Antoine de Ficalba
- Garage MASTIO	Le Bourg	St Antoine de Ficalba
- Garage Jérôme GEORGÉ	Route de Villeneuve	Ste-Livrade
- Pépinières GENTIE	« Guide »	Ste-Livrade
- SARL GDV Auto	Rue du tour de ville	Ste-Livrade
- SARL HYDRAUTO'P	Route de Villeneuve	Ste-Livrade
- SCI du Pin	La Capelle - Hauterive	Ste-Livrade
- SA CONRAD	23, Avenue René Bouchon	Ste-Livrade
- SA PAULHE	« Grossis »	Ste-Livrade
- SOGEC	Rue des silos	Ste-Livrade
- SCI WILHELM	Zone de « rossignol »	Ste-Livrade
- IBRES et MARTIN	« Au rouge »	Ste-Livrade
- SA COELHO	« Labrugne »	Ste-Livrade
- RAYNAL et ROQUELAURE	21, Av. Gaston Carrère	Ste-Livrade

- Julien BERGONNIE (Pro Pneus)	9006 Av. Jacques Bordeneuve	Ste-Livrade
- Julien BERGONNIE (Pro Pneus)	9002 B Place du 8 mai 1945	Ste-Livrade
- Julien BERGONNIE (Scierie)	9006 B Av. Jacques Bordeneuve	Ste-Livrade
- EURL BERGONNIE (SCI Carburants)	Route de Villeneuve	Ste-Livrade
- MONJALES Matériaux	Route de Casseneuil	Ste-Livrade
- SARL BELOTTI	Rue Pierre Loti	Ste-Livrade
- SARL BELOTTI	Saint-Martin	Ste-Livrade
- SARL GUIDICELLI	Avenue René Bouchon	Ste-Livrade
- INTERMARCHE	«Parrou » Route de Villeneuve	Ste-Livrade
- M. CAMBOU (Machines agricoles)	Boulevard du Nord	Ste-Livrade
	Route de Miramont	Ste-Livrade
- SARL Au Plaisir du Passé	« Toulos » - Route Monflanquin	Villeneuve-sur-Lot
- SARL Edijour	1, Place de la Révolution	Villeneuve-sur-Lot
- SEM-ANGLES	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
- Garage HONDA	1, Avenue d'Agen	Villeneuve-sur-Lot
- Ebénisterie AMERICI	29, Rue d'Agen	Villeneuve-sur-Lot
- SCI du Muth	9015 et 9015 A Rue du Parc des Princes - Z.I. de Rebel	Villeneuve-sur-Lot
- SA GRAMOI INTERMARCHE	« Le Radail » Route d'Agen	Villeneuve-sur-Lot
- SARL DEPOGI (GIFI)	Rue Alfred Nobel	Villeneuve-sur-Lot
- MAG VILLENEUVE (Magasin GIFI)	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
- MAG VILLENEUVE (2 <sup>ème</sup> magasin GIFI)	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
- SCI VILOZA (GIFI)	9010 rue Ampère	Villeneuve-sur-Lot
- SCI DEPOT VIL 1 (GIFI)	Rue Nicolas Leblanc	Villeneuve-sur-Lot
- SCI DEP 2 (GIFI)	Rue Paul Langevin	Villeneuve-sur-Lot
- SCI SOFEGI (GIFI)	Usimeuble Rue Henri Lechatelier	Villeneuve-sur-Lot
- SCI ALGI et ALGI 2 (GIFI)	Rue Nicolas Leblanc	Villeneuve-sur-Lot
- SCI DEP du Rooy (GIFI)	Rue Denis Papin	Villeneuve-sur-Lot
- SCI BSA (SELLA)	1, rue du Parc des Princes	Villeneuve-sur-Lot
- SCI PASTY	3 et 5 Rue du Parc des Princes	Villeneuve-sur-Lot
- SCI PASTY	Rue Henri Lechatelier	Villeneuve-sur-Lot
- SCI de Lyes	21 bis, rue de Lyes	Villeneuve-sur-Lot
- SCI Lasplantes	Z.I. la Boulbène	Villeneuve-sur-Lot
- SCI de l'Insula (FRANCO)	68 avenue de Fumel	Villeneuve-sur-Lot
- SCI GASCOU	Las Boulbènes	Villeneuve-sur-Lot
- CONFORAMA	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
- SARL VILLOT (magasin NOZ)	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
- SCI La Salanquette (ABITA)	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
- SCI du Rooy	Rue Ampère	Villeneuve-sur-Lot
- SCI Plaisancière	Plaisance – Route de Paris	Villeneuve-sur-Lot

\*\*\*\*\*

## **MODIFICATION DU ZONAGE TERRITORIAL POUR LE PRELEVEMENT DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

**DECIDE**, à compter de l'année 2011, de définir sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois **deux zones de perception** sur lesquelles des taux différents de taxe d'enlèvement des ordures ménagères seront votés :

- **zone 1** : périmètre correspondant aux territoires des communes de ALLEZ-ET-CAZENEUVE, CASTELLA, CASSIGNAS, DOLMAYRAC, LE LEDAT LA CROIX-BLANCHE, LAROQUE TIMBAUT, MONBALEN, SAINT-ANTOINE, SAINTE-COLOMBE, SAINT-ROBERT
- **zone 2** : périmètre correspondant aux territoires des communes de BIAS, CASSENEUIL, PUJOLS, SAINTE-LIVRADE, VILLENEUVE-SUR-LOT.

\*\*\*\*\*

## SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer les subventions présentées dans l'exposé pour un montant total de 8 500 €, à savoir :

<i>Association</i>	<i>Montant</i>	<i>Objet</i>
-	-	-
Aviron Villeneuvois	2 000,00	Titre de champion de France 2009/2010
Casseneuil Squash 47	2 000,00	Titre de champion de France 2009/2010
Institut français des Huiles Végétales Pures	3 000,00	Bilan environnemental de la filière HVP
Donneurs de sang bénévoles de Villeneuve-sur-Lot	1 500,00	Création d'une stèle encourageant au don

**DIT QUE** ces subventions seront inscrites à la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2010, au chapitre 65 article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations.

\*\*\*\*\*

### DECISION MODIFICATIVE N° 1

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Dépenses (chap-art-fct)</b>		
16/1641/01	Emprunts en euros	500,00
<b>total chapitre 16 "emprunts et dettes assimilées"</b>		<b>500,00</b>
20/2031/414	Frais d'études (MO Bassin Ste Livrade)	89 000,00
20/2031/64	Frais d'études (accueil périscolaire)	76 166,00
20/2031/64	Frais d'études (CL Monbalen)	131 493,00
20/2031/824	Frais d'études (informatique urbanisme)	50 197,00
20/2031/90	Frais d'études (Site dédié aux acteurs de l'emploi)	56 404,00
20/2088/64	Autres immobilisations incorporelles (logiciel accueil petite enfance)	6 304,00
20/2031/95	Frais d'études (Siège OTGV)	42 000,00
<b>total chapitre 20 "Immobilisations incorporelles"</b>		<b>451 564,00</b>
204/204164/90	Subvention d'équipement versée (SEM 47)	-330 000,00
204/2042/92	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé (jeunes agri)	9 146,00
<b>total chapitre 204 "Subventions d'équipement versées"</b>		<b>-320 854,00</b>
21/020/2188	Autres immobilisations corporelles (matériel entretien locaux)	1 000,00
21/2111/524	Terrains nus (complément + honoraires Pauchou)	11 000,00
21/2111/90	Terrains nus (honoraires/ casseneuil)	2 800,00
21/2121/64	Plantations d'arbres et d'arbustes (accueil périscolaire)	25 623,00
21/2128/64	Autres agencements et aménagements de terrain (CL Monbalen)	74 986,00
21/2135/95	Installations générales, agencements (ponton de pêche)	-55 000,00
21/2183/824	Matériel de bureau et matériel informatique (vidéo projecteur urba)	900,00
21/2184/64	Mobilier (accueil périscolaire)	51 248,00
21/2184/64	Mobilier (Centre de loisirs de Monbalen)	85 698,00
21/2188/33	Autres immobilisations corporelles (tapis de danse - spect JP)	3 000,00
21/2188/822	Autres immobilisations corporelles (équipement ST et Informatique)	7 800,00
<b>total chapitre 21 "Immobilisations corporelles"</b>		<b>209 055,00</b>
23/2313/4141	Constructions (reprises bassin extérieur)	10 244,00
23/2313/64	Constructions (accueil périscolaire)	15 179,00
23/2313/64	Constructions (CL Monbalen)	222 316,00
23/2313/95	Constructions (siège OTGV)	-42 000,00
23/238/90	Avances et acomptes versés sur commande (SEM 47)	330 000,00
<b>total chapitre 23 "Immobilisations en cours"</b>		<b>535 739,00</b>



<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>876 004,00</b>
--	-------------------

<b>Recettes (chap-art-fct)</b>		
13/1312/64	Région (centre de loisirs de Monbalen)	45 325,00
13/1313/311	Départements ( <i>école de musique</i> )	9 200,00
13/1313/412	Départements ( <i>stade Laroque</i> )	6 502,00
13/1313/64	Département (centre de loisirs de Monbalen)	45 325,00
13/1317/64	Budget communautaire et fonds structurels (accueil périscolaire)	66 666,00
13/1317/64	Budget communautaire et fonds structurels (centre loisirs de Monbalen)	176 698,00
13/1318/64	Autres (CAF <i>locaux + mobilier crèche</i> )	6 823,00
13/1318/64	Autres établissements (Agence de l'eau assainissement CL Monbalen)	10 000,00
13/1318/64	Autres (MSA accueil périscolaire)	6 666,00
13/1318/64	Autres (CAF accueil périscolaire)	137 924,00
13/1318/64	Autres (MSA centre loisirs de Monbalen)	18 000,00
13/1318/64	Autres (CAF centre loisirs de Monbalen)	318 057,00
13/1318/64	Autres (CAF informatisation accueil petite enfance)	7 214,00
13/1321/95	Etat (ponton de pêche)	-17 298,00
13/1323/95	Département (ponton de pêche)	-14 000,00
<b>total chapitre 13 "Subventions d'investissement"</b>		<b>823 102,00</b>
16/1641/01	Emprunt en euros	-251 087,00
16/16818/64	Prêt CAF (accueil périscolaire)	91 950,00
16/16818/64	Prêt CAF (centre loisirs de Monbalen)	212 039,00
<b>total chapitre 16 "Emprunt et dettes assimilés"</b>		<b>52 902,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>876 004,00</b>

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Dépenses (chap-art-fct)</b>		
011/611/812	Contrats de prestations de services avec des entreprises (CAA)	93 000,00
011/611/831	Contrats prestations de services avec des entreprises (régie vallée Lot)	31 000,00
011/611/833	Contrats prestations de services avec des entreprises (chemins verts)	33 000,00
011/617/020	Etudes et recherches ( <i>document unique</i> )	8 400,00
011/617/70	Etudes et recherches ( <i>mission de diagnostic accessibilité</i> )	10 500,00
011/617/510	Etudes et recherches ( <i>présence médicale</i> )	29 900,00
011/6281/824	Concours divers (cotisation ADIL)	19 351,00
011/62878/824	Remboursement de frais à d'autres organismes (maintenance log. Urba)	7 707,60
<b>total chapitre 011 "Charges générales"</b>		<b>232 858,60</b>
012/6218/33	Personnel extérieur (saison culturelle chap 011)	8 000,00
<b>total chapitre 012 "Charges de personnel"</b>		<b>8 000,00</b>
65/6574/020	Subventions aux associations (CNAS)	4 992,40
65/6574/415	Subventions aux associations ( <i>dont Pujols13</i> )	17 500,00
65/658/8122	Autres charges financières (trop perçu Eco-Emballages)	8 759,00
<b>total chapitre 65 "Autres charges de gestion"</b>		<b>31 251,40</b>
66/66111/01	Intérêts réglés à l'échéance	-110 000,00
<b>total chapitre 66 "Intérêts"</b>		<b>-110 000,00</b>
014/7391173/01	Participation pour plafonnement à la VA	-38 040,00
<b>Chapitre 014 "atténuation de produits"</b>		<b>-38 040,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>124 070,00</b>

<b>Recettes (chap-art-fct)</b>		
013/6419/64	Remboursement sur rémunérations du personnel	26 689,00
<b>total chapitre 013 "Atténuation de charges"</b>		<b>26 689,00</b>
73/7311/01	Contributions directes	87 201,00
73/7318/01	Autres impôts locaux ou assimilés	-38 040,00
<b>total chapitre 73 "Impôts et taxes"</b>		<b>49 161,00</b>

74/74718/33	Etat (saison culturelle suite à délib)	3 400,00
74/74718/832	Etat (Agenda 21)	5 000,00
74/7472/33	Région (saison culturelle 2010)	-5 000,00
74/7472/510	Région (étude présence médicale)	3 125,00
74/7473/33	Départements (saison culturelle suite à délib)	3 700,00
74/7473/510	Départements (étude présence médicale)	3 125,00
74/7477/510	Budget communautaire et fonds structurels (étude présence médicale)	13 750,00
74/7478/64	Autres organismes CAF (diagnostic petite enfance crèches)	5 610,00
74/7478/64	Autres organismes CAF (diagnostic petite enfance centre de loisirs)	5 610,00
<b>total chapitre 74 "Dotations et participations"</b>		<b>38 320,00</b>
77/7788/020	Produits exceptionnels divers (remboursements de sinistres)	9 900,00
<b>Chapitre 77 "Produits exceptionnels"</b>		<b>9 900,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>124 070,00</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** les mouvements de crédits présentés ci-dessus,

**APPROUVE** l'ensemble de ces mouvements qui constitue la première Décision Modificative de l'exercice 2010 (DM 1) du Budget principal de la CCGV.

BUDGET ANNEXE		INVESTISSEMENT
<b>Dépenses (chap-art-fct)</b>		
33/3355	Travaux en cours	68 000,00
<b>total chapitre 33 "en cours de production de biens"</b>		<b>68 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>68 000,00</b>

<b>Recettes (chap-art-fct)</b>		
13/1312	Régions	38 866,00
<b>total chapitre 13 "Subventions d'investissement"</b>		<b>38 866,00</b>
16/1641	Emprunt	29 134,00
<b>total chapitre 16 "Emprunt et dettes assimilés"</b>		<b>29 134,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>68 000,00</b>

BUDGET ANNEXE		FONCTIONNEMENT
<b>Dépenses (chap-art-fct)</b>		
011/605	Achats de matériel, équipement et travaux	68 000,00
<b>total chapitre 011 "Charges générales"</b>		<b>68 000,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>68 000,00</b>

<b>Recettes (chap-art-fct)</b>		
71/7133	variation en-cours de production	68 000,00
<b>total chapitre 71 "Production stockée"</b>		<b>68 000,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>68 000,00</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** les mouvements de crédits présentés ci-dessus,

**APPROUVE** l'ensemble de ces mouvements qui constitue la première Décision Modificative de l'exercice 2010 (DM 1) du Budget annexe « Lotissement de Nombel » de la CCGV.

\*\*\*\*\*

**ADHÉSION AU SERVICE PUBLIC D'EMPLOI TEMPORAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOT-ET-GARONNE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le principe de l'adhésion de la CCGV au Service Public d'Emploi Temporaire proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec le Centre de Gestion la convention devant intervenir à cet effet

\*\*\*\*\*

**ACQUISITIONS FONCIERES POUR LA 3<sup>ème</sup> TRANCHE DE LA VOIE VERTE : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 24 JUIN 2010**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,  
(M. Jean-Jacky LARROQUE ne participe pas au vote)**

**APPROUVE** le montant des acquisitions présenté ci-dessous :

Propriétaires	Parcelles	Surface du document d'arpentage m <sup>2</sup>	Prix acquisition de la partie cadastrée (3,5 € le m <sup>2</sup> )	Indemnité correspondante à la partie du ruisseau	Montant total de l'acquisition
M. Riot	AW 18	337	1 179,50 €	290,50 €	1 470 €
Consorts Cardoso-Mendès	AV 15	1 933	6 765,50 €	409,50 €	7 175 €
M. Berger	AV 17	1 540	5 390 €	1 645 €	7 035 €
M. Larroque	AP 19	2 236	13 324,50 €	3 594,50 €	16 919 €
	AP 15	146			
	AP 17	801			
	AO 69	624			

**AUTORISE** M. le Président à signer les actes liés à ces acquisitions.

\*\*\*\*\*

**Affiché le 12 octobre 2010**

**Le Président  
Patrick CASSANY**

